



Conférence-débat proposée par l'association Dialogue & Solidarité « Deuil et accompagnement »

CONTACT PRESSE

Anne Saulnier
Chargée de communication
01 44 56 23 14
06 77 62 55 05
saulnier@ocirp.fr

Au coeur de sa mission d'accompagnement des personnes en situation de veuvage, l'association Dialogue & Solidarité fondée par l'OCIRP* en 2004, propose une conférence-débat sur la compréhension des différentes étapes du deuil et l'accompagnement après le décès d'un proche.

Cette conférence à destination des endeuillés, des associations et des professionnels du secteur social se déroulera le mercredi 16 novembre 2011 à Angoulême

Chacun franchit les différentes étapes du deuil à son rythme, en confiant ce qu'il vit, en prenant conscience de la « normalité », la tristesse, la souffrance, la justesse des émotions ressenties et de la durée propre à chaque individu de ce temps à traverser.

Agnès Autissier, psychologue clinicienne, expliquera le cheminement d'une personne après le décès d'un être cher. L'objectif est d'identifier et de comprendre les différentes étapes du deuil, qu'il survienne soudainement ou à la suite d'une longue maladie.

Marie-Noëlle Chaban, conseillère conjugale et familiale à Angoulême et Martine Lamoine-Ménissier, coordinatrice des espaces Dialogue & Solidarité interviendront également sur l'intérêt du dialogue et de la solidarité. Par cette dynamique de la parole échangée, reçue, entendue, l'un est l'accompagnant de l'autre, d'où la nécessité de participer régulièrement aux rencontres. Chaque membre est le témoin de l'évolution, de l'avancée des autres participants tout au long du deuil.

Conférence-débat gratuite
Le mercredi 16 novembre 2011
de 14 à 17 heures
Dans les salons de l'hôtel Mercure
1, place des halles centrales
16 000 Angoulême

Renseignements et inscriptions au N° vert 0800 49 46 27 (appel gratuit)



L'OCIRP vous tient dorénavant régulièrement informé de son actualité sur <http://twitter.com/#OCIRP>



* L'Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance protège les familles face aux risques décès, handicap et dépendance, dans le cadre de contrats collectifs d'entreprise ou d'accords de branche professionnelle. C'est une structure paritaire qui unit des organismes de prévoyance diffusant ses garanties :

Les groupes AG2R LA MONDIALE - AGRICA - APICIL - ARIES - AUDIENS - D&O - HUMANIS - IRCEM - LOURMEL - MALAKOFF MÉDÉRIC - MORNAY - NOVALIS TAITBOUT - RÉUNICA - VICTOR HUGO, les organismes de prévoyance ANIPS - APGIS - CAPSSA - CREPA - GNP (Union d'institutions de prévoyance) - ICIRS Prévoyance - IPBP - IPECA Prévoyance - IPSEC - UNIPRÉVOYANCE et les partenaires UNPMF - UNMI.